

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2023/039

**Objet : Approbation de la modification du règlement intérieur des activités péri et extra scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans**

**Séance du lundi 13 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mardi 7 février 2023, se sont réunis au nombre de 24, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de membres**  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 24  
Excusés représentés : 8  
Absents : 3

<sup>1</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>2</sup> Arrivée à 18h36 avant le vote du point n°3 et a quitté la séance avant le vote du point n°14 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à V. Gauthier

<sup>3</sup> Arrivée à 18h37 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>4</sup> Arrivé à 18h38 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>5</sup> Arrivée à 18h45 avant le vote du point n°3 inscrit à l'ordre du jour

<sup>6</sup> Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19h25, a pris personnellement part au vote à partir du point n°8 inscrit à l'ordre du jour

<sup>7</sup> A quitté la séance à 21h33, n'a pas pris part au vote des points n°18 à 30 inscrits à l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Gilles Melin, Souad Medani<sup>5</sup>, Sofiane Seridji, Véronique Gauthier<sup>3</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Omar Abbazi<sup>6</sup>, Valérie Marion, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo<sup>4</sup>, Dounia Lebik<sup>1</sup>, Nejla Toptas<sup>2</sup>, Christian Amar Henni, José Peres<sup>7</sup>, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Souad Medani, Nicolas Fené à Gilles Melin, Claudine Cordes à Grégory Gobron, Sylvie Deforges à Serge Mercieca, Sonia Schaeffer à Marcus M'Boudou, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Siegfried Van Waerbeke, Jérémie Kawouk à Aurélie Monfils, Laurent Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
13 février 2023  
DÉLIBÉRATION  
N°2023/039

**Objet : Approbation de la modification du règlement intérieur des activités péri et extra scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans**

Enfance

**SUR** proposition de Monsieur Serge MERCIIECA, Adjoint au Maire chargé de l'Education et des activités périscolaires,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Education,

**VU** la délibération n°2022/249 du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur des activités péri et extra-scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans,

**VU** la délibération n°2022/439 du 14 décembre 2022 relative à l'approbation du principe d'une préinscription à la restauration scolaire et à la fixation d'un nouveau tarif pour le supplément,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 7 février 2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser la nouvelle modalité de préinscription obligatoire à la restauration scolaire dans le règlement intérieur de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 3 à 12 ans,

**CONSIDERANT** le projet de règlement intérieur ci-annexé,

**APRES DELIBERATION**

**ADOPTE** le règlement intérieur de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires, annexé à la présente délibération.

**MODIFIE** la date d'entrée en vigueur de la préinscription précisée par la délibération n° 2022/439 en date du 20 décembre 2022 en la fixant au 6 mars 2023 au lieu du 6 février 2023.

**PRECISE** que ce règlement intérieur sera communiqué à toutes les familles dont les enfants participent aux activités périscolaires et extrascolaires.

**ABROGE** le règlement intérieur adopté par délibération n°2022/249 du Conseil municipal du 30 juin 2022 à compter du 6 mars 2023.

2023/

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents subséquents.

ADOPTÉ PAR 30 VOIX POUR  
ET 1 VOIX CONTRE  
(Christian Amar Henni)

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte :  
Transmis en Préfecture  
le : **02 MARS 2023**  
Publié le : **02 MARS 2023**  
Notifié le :  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours  
Devant le Tribunal Administratif de Versailles  
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2023/